

A-t-on enfin trouvé une solution au problème de stationnement?

Pierre
Baillargeon

Professeur au
Département de
psychoéducation
et président du
SPPUQTR



L'automne 2010 et l'hiver 2011 ont confirmé sans le moindre doute qu'il y a un véritable problème de stationnement sur le campus de l'UQTR. Il manque de places. Selon les dernières évaluations déposées au comité de gestion du stationnement de l'UQTR, où siègent des représentants de l'ensemble des syndicats et des associations d'employés de l'UQTR, il faudrait ajouter environ 500 places pour régler le problème à court terme.

Le comité ayant rejeté, pour l'instant, le projet de construction d'un stationnement étagé, trop onéreux (environ 11 M\$) et nécessitant de tripler le coût actuel des permis, et l'ajout de stalles de stationnement sur les espaces verts, il ne reste plus beaucoup de solutions.

Le comité de gestion recommande donc de régler le problème en revenant à la proposition déjà utilisée d'implanter des stationnements alternatifs situés à proximité de l'UQTR. Ces places seraient reliées au campus par un service de navettes. La différence cette fois, c'est qu'une grande partie **des usagers seraient obligés de les utiliser**.

Actuellement, il est possible d'aménager environ 2944 places de stationnement sur le campus (en refaisant le lignage et en ajoutant quelques places). Ces places seraient réservées aux utilisateurs suivants :

- 60 places aux clients des cliniques universitaires;
- 124 places aux utilisateurs externes du CAPS (de 8 h à 17 h seulement);
- 220 places aux visiteurs quotidiens (tarif horaire);
- 260 places aux étudiants des résidences;
- 900 places aux employés de l'UQTR;
- 1380 places aux étudiants.

L'objectif est de garantir à ces utilisateurs la disponibilité d'une place de stationnement sur le campus et non à proximité du pavillon fréquenté. Il faut noter que le comité prévoit émettre 10 % de permis de plus que les places disponibles pour les employés et 20 % de plus pour les étudiants afin de s'assurer que tous les espaces sont effectivement bien occupés.

Sommaire Vol. 14 / no 2 / juin 2011

1. La problématique du stationnement
2. Mieux connaître la convention collective
3. Le financement de la recherche
4. Chronique du conseil d'administration
5. Le contrat avec Sodexo
6. La situation au RRUQ
7. Les promotions 2010-2011



Les étudiants qui n'auront pas la chance de se procurer un stationnement annuel sur le campus (premier arrivé, premier servi) et tous les autres utilisateurs du campus (participants à l'Université du troisième âge [UTA], participants aux colloques et congrès, abonnés aux conférences, etc.) devront obligatoirement utiliser les stationnements alternatifs. Toutefois, après 17 h durant la semaine (12 h le vendredi), durant les week-ends et la période estivale, les permis des stationnements alternatifs donneront aussi accès aux stationnements du campus.

La location des stationnements alternatifs et l'implantation d'un système de navettes (aux cinq minutes et aux dix minutes dépendamment des périodes) augmenteront considérablement les coûts de gestion des stationnements. Le comité évalue ces coûts à environ 500 000 \$ annuellement (à préciser). Il faut donc augmenter le coût de l'ensemble des permis :

- Le coût des permis pour les stationnements du campus passerait de 120 \$ à 200 \$ pour les employés (permis annuels seulement) et à 150 \$ pour les étudiants.
- Le prix des permis alternatifs serait de 90 \$ par année tant pour les employés que pour les étudiants.

Est-ce que le comité des stationnements a trouvé la meilleure solution? Il est difficile de répondre à cette question. Théoriquement, la limitation du nombre de permis émis pour les stationnements du campus devrait permettre à chacun de trouver un espace rapidement à n'importe quelle heure et à n'importe quel jour de la semaine. Ce serait là un progrès immense. Est-ce que les étudiants acceptent d'être massivement

relégués aux stationnements alternatifs? Voilà le nœud gordien de la problématique. La réussite ou non de ce projet repose sur la réponse à cette question. Malheureusement, ce n'est qu'à l'automne que nous saurons si les étudiants acceptent la proposition.

Le comité exécutif du SPPUQTR a donné un accord de principe, à la suite d'un vote majoritaire des officiers, à la recommandation du comité. Il est entendu que les modalités peuvent encore être modifiées. Le comité exécutif croit qu'il s'agit, même avec une augmentation du coût du permis et quelques irritants, d'une nette amélioration pour les professeurs qui ne risqueront plus d'être en retard à un cours ou à une rencontre faute de trouver rapidement un stationnement. Il faut aussi reconnaître qu'il s'agit d'une proposition éminemment flexible qui d'une session à une autre peut être modifiée afin de mieux répondre aux besoins des usagers. À suivre.

Le comité de gestion du stationnement doit se réunir vendredi matin (17 juin) afin de finaliser la recommandation qui sera acheminée au conseil d'administration de l'UQTR..

Nous profitons de la dernière édition du bulletin *Le Point d'ancre*, avant la fermeture du secrétariat pour la période estivale, pour souhaiter aux professeurs et à l'ensemble de la communauté universitaire un bon été. Le secrétariat sera fermé du 20 juin au 12 août inclusivement. Les officiers seront toutefois présents pour répondre aux urgences.

Prenez note que le secrétariat syndical sera fermé du lundi 20 juin au vendredi 12 août inclusivement. Les officiers du comité exécutif restent toutefois à votre service pour répondre à vos questions. Bon été!

Prix d'engagement syndical



Photos : Alain Gamelin

Le professeur Denis Auger



Le Syndicat a profité des journées bilan et plan d'action 2011-2012 pour remettre au professeur retraité Ram Lakshmanan, du Département de génie industriel, le Prix d'engagement syndical du SPPUQTR.

M. Lakshmanan est le premier récipiendaire de ce prix.

Le comité exécutif a profité également de l'occasion pour remercier le professeur Denis Auger, du Département d'études en loisir, culture et tourisme, de son engagement syndical comme vice-président aux services à la collectivité au cours des deux dernières années.

Le professeur Auger a été embauché à l'UQTR au mois d'août 2005. Il devient aussitôt membre du comité des services à la collectivité. Il est rare de voir un nouveau professeur s'impliquer aussi rapidement et surtout dans un comité syndical.

Denis Auger est élu vice-président aux services à la collectivité à l'automne 2009 et il a quitté ce poste en mars dernier.

Le professeur Auger a su insuffler un nouveau dynamisme au comité des services à la collectivité. Il a été l'initiateur de la création du comité de reconnaissance du rôle du professeur de l'UQTR, il a implanté une nouvelle activité familiale pour souligner l'Halloween et il a recruté plusieurs nouveaux membres au comité.

Club des présidents du SPPUQTR



Photos : Alain Gamelin

Ces journées sont aussi l'occasion de réunir les anciens présidents du SPPUQTR.

On remarque sur la photo (de gauche à droite) :

Jean-Bernard Carrière, président de 1998 à 2001; Ginette Plessis-Bélair, présidente de 2002 à 2005; Pierre Senay, président en 1972/1973; Raymond Leblanc, président de 1992 à 1994; Michel Volle, président de 2005 à 2011; Bernard Vermot-Desroches, président en 1978-1979; Pierre Baillargeon, président depuis mars 2011; Paul Gagné, président de 1974 à 1976 et Mack Saint-Louis, président de 1981 à 1984 et en 2001/2002.

Mieux connaître sa convention collective

Alain Chalifour

Professeur au Département de mathématiques et informatique et vice-président aux relations de travail du SPPUQTR



Un paragraphe de l'annexe C de la convention collective, annexe dont l'intitulé est **Fonds départementaux de recherche**, a été modifié par lettre d'entente en ce début de juin 2011.

Le paragraphe visé par l'entente, soit le 6^e tiret de la clause 1.3 de ladite annexe dont l'intitulé était :

- *Acheter des fournitures informatiques d'une valeur unitaire d'au plus mille dollars (1000 \$).*

Cette limite était contraignante, en l'occurrence pour l'achat d'un ordinateur portable ou conventionnel, et ce montant aurait dû faire l'objet d'une indexation progressive ou encore être négocié à chaque renouvellement de la convention collective. Une première proposition du SPPUQTR était de bonifier ce montant à 2 500 \$, ce qui correspond au coût d'un ordinateur portable actuellement. Or, les mêmes contraintes demeuraient quant à l'indexation du montant ou des fluctuations dans le temps du coût unitaire d'un ordinateur.

Le SPPUQTR a proposé une autre approche et les parties se sont entendues sur une nouvelle formulation du 6^e tiret de la clause 1.3 de ladite annexe. En date du 7 juin 2011, ce tiret est remplacé par les suivants :

- *Acheter un ordinateur, une (1) fois par période de quatre (4) ans, en respectant toute entente négociée par l'Université applicable au moment de l'achat.*
- *Acheter d'autres ordinateurs pour combler des besoins spécifiques, en respectant toute entente négociée par l'Université applicable au moment de l'achat. Toutefois, le Décanat de la gestion académique des*

affaires professorales peut demander à un professeur de justifier l'achat d'un ordinateur supplémentaire si le nombre d'ordinateurs financés à partir du fonds départemental de la recherche que ce dernier a en sa possession est supérieur à deux (2).

- *Acheter des fournitures informatiques ou multimédias, autres qu'un ordinateur, pour une valeur maximale de 1 500 \$ par année, en respectant toute entente négociée par l'Université applicable au moment de l'achat.*

Vous constaterez qu'aucun montant n'est précisé lors de l'achat d'un ordinateur, ce qui rend cette clause indépendante de la fluctuation du prix. Par ailleurs, il a été précisé que ces achats doivent être conformes aux ententes négociées par l'Université. Cette précision fait évidemment référence au contrat de service afférent à ce type d'achat. Le troisième tiret remplace l'ancienne formulation à l'intérieur de la clause 1.3 de l'annexe et apporte une précision supplémentaire visant l'achat de fournitures informatiques (imprimante, logiciel, etc.) et multimédias (tablette électronique, etc.).

Finalement, plusieurs autres lettres d'entente ont été signées récemment, dont une sur des précisions apportées à une entente antérieure sur les cotisations professionnelles et qui visent l'accréditation de programmes particuliers (ingénierie, ergothérapie) et l'obligation d'appartenance à un ordre ou à une association spécifique.

Questions «QUIZ» de l'été 2011

Le CRT vous soumet les questions suivantes pour l'été 2011.

Préambule.

La clause 10.03 de la convention collective décrit la fonction recherche des professeurs :

10.03 b) à la direction d'un mémoire de maîtrise et d'une thèse de doctorat ainsi qu'à la direction d'un autre travail de recherche ou de création

requis des étudiants par un programme d'études de cycles supérieurs;

Après avoir lu cette clause, répondez aux questions suivantes :

Question 1. Si un professeur de l'UQTR dirige ou codirige un étudiant à un cycle supérieur à l'UQTR, le professeur peut-il inclure cette direction dans sa tâche recherche?

Question 2. Si un professeur de l'UQTR dirige ou codirige un étudiant à un cycle supérieur dans une autre université, le professeur peut-il inclure cette direction dans sa tâche recherche?

Si vous avez répondu NON à l'une de ces questions, veuillez relire attentivement la clause 10.03. Si vous

avez répondu OUI à ces deux questions, répondez à la question suivante.

Question 3. Supposons que vous dirigiez un étudiant inscrit à un cycle supérieur à l'UQTR et un autre étudiant inscrit à un cycle supérieur dans une autre université. Si dans votre formulaire électronique de répartition des tâches, le premier étudiant est déclaré à la rubrique « direction de travaux de recherche (DTR) » et que le second est déclaré dans la rubrique des « services à la collectivité », y a-t-il une contradiction avec les réponses fournies aux questions 1 et 2? (Suggestion : regardez attentivement les rubriques du formulaire électronique.)

Ces mêmes questions ont été posées à la direction de l'Université. Au retour des vacances d'été, nous vous donnerons les réponses à ces questions et celles fournies par l'Université.

Financement de la recherche

Les trois fonds québécois conserveront leur autonomie

Pauline Gravel

Le Devoir, 20 mai 2011

La communauté des chercheurs est soulagée. Les trois fonds qui assurent le financement de la recherche au Québec ne seront pas fusionnés, tel que le prévoyait à l'origine le projet de loi no 130. Même s'ils sont désormais chapeautés par un scientifique en chef nommé par le gouvernement, ils conserveront leur intégrité et leur autonomie. Une ombre au tableau toutefois : l'abolition du Conseil de la science et de la technologie (CST) a été confirmée.

L'appellation des trois fonds sera légèrement modifiée, mais « la nouvelle désignation des Fonds n'apporte aucun changement de personnalité aux Fonds. Ces Fonds continuent leurs activités sous leur nouveau nom, sans autre formalité », lit-on dans l'amendement au projet de loi no 130 qui a été adopté cette semaine en commission parlementaire.

Le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ), le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) et le Fonds québécois de la recherche sur la nature et la technologie (FQRNT) conserveront chacun leur conseil d'administration respectif, qui sera toutefois présidé par le même scientifique en chef. Ce dernier « conseillera le ministre en matière

de développement de la recherche et de la science », il devra « assurer le rayonnement de la recherche québécoise aux plans canadien et international » et la « coordination des activités de recherche intersectorielles ». Il sera également « chargé de l'administration des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles des trois Fonds ». Il veillera au « regroupement et à l'intégration des activités administratives des trois Fonds ». Bien que les fonds fonctionneront de façon autonome, ils devront en effet mettre en commun leurs services administratifs, informatiques et de gestion du personnel.

Abolition du CST

L'abolition du Conseil de la science et de la technologie (CST) a également été confirmée en commission parlementaire. Aux dires de la présidente du Conseil du trésor, Michelle Courchesne, le CST sera remplacé par « un comité stratégique en science et innovation qui exercera un rôle similaire ». Le porte-parole de l'opposition officielle en matière de Conseil du trésor, de fonction publique et de services gouvernementaux, Sylvain Simard, a toutefois fait remarquer que le CST avait « la qualité d'être indépendant, alors que le comité qui lui succédera n'aura pas cette distance institutionnelle ». Ce sera donc « un recul, car le nouveau comité se retrouvera dans le périmètre ministériel. L'abolition du CST ne présente aucun progrès de gouvernance, aucune avancée démocratique », contrairement à ce

exerce son influence » a fait remarquer M. Simard.

que permettent des conseils extérieurs et autonomes comme le CST. « On devra instituer une nouvelle commission de l'éthique qui relèvera directement du ministre. Là encore, il y a une possibilité que le ministre

NDLR. Les mémoires déposés par la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU) et par l'ACFAS ont largement contribué au maintien du statu quo sur la gestion des fonds de recherche québécois.

Chronique du conseil d'administration

Réunion du 16 mai

Évaluation des vice-recteurs

Formation d'un comité d'évaluation des vice-recteurs Lucie Guillemette, aux études de cycles supérieurs et à la recherche, et Martin Gélinas, aux ressources humaines, qui en sont à la mi-parcours de leur mandat de cinq ans.

Répartition des postes de professeur

Adoption de la Politique générale de répartition des postes de professeur pour 2012-2013.

Sabbatiques et perfectionnement

Adoption de la Politique et des priorités globales en matière de sabbatiques et de perfectionnement pour 2012-2013.

FIR

Adoption de la distribution du Fonds institutionnel de recherche (FIR) pour l'année 2011-2012.

Harcèlement psychologique

Adoption de la Politique visant à prévenir et enrayer toute forme de harcèlement, de discrimination et d'incivilité à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Primes de direction

Répartition des primes de direction d'enseignement et de direction de recherche pour 2010-2011.

CAPS Léopold Gagnon

Désignation, pour une période de dix ans, et ce, à compter du 1er septembre 2011, du nom de « Centre de l'activité physique et sportive Léopold-Gagnon » le Centre de l'activité physique et sportive (CAPS) de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Salon Alexis Klimov

Désignation du salon de la bibliothèque du nom de « Salon Alexis-Klimov ».

Réunion du 30 mai

Nouveau recteur à l'UQTR

Désignation d'une personne pour assumer l'intérim au rectorat de l'UQTR (Huis clos).

Réunion du 6 juin

Fusion de départements

Regroupement des départements des arts et de philosophie pour le 1er septembre 2011.

Postes de professeur

Fixé à 422 le nombre de postes de professeur pour 2012-2013.

Renouvellement du contrat avec Sodexo

Michel Volle

Professeur au Département de psychologie et vice-président aux services à la collectivité du SPPUQTR



L'entente de dix ans entre l'UQTR et Sodexo Québec Ltée, filiale de la multinationale française, qui emploie plus de 380 000 employés dans 80 pays à travers le monde, prenait fin le 31 mai 2011.

La Direction a fait un appel public afin d'offrir les services alimentaires sur le campus pour les cinq prochaines années.

Le devis dressé par l'UQTR indiquait que l'analyse des soumissions serait basée sur la capacité de l'entreprise d'offrir un bon service, sur la qualité de la soumission et sur le niveau des redevances versées à l'UQTR.

Le conseil d'administration a retenu la soumission de Sodexo pour une période de trois années avec la possibilité de prolonger le contrat pour deux années supplémentaires.

Sodexo propose des redevances de 1 584 000 \$ pour les cinq années du contrat et s'engage de plus à verser 270 000 \$ en loyer pour les locaux mis à sa disposition.

Le devis nous donne des informations intéressantes :

- Les soumissionnaires devaient compter au moins cinq années d'expérience dans l'exploitation de services alimentaires.
- Les soumissionnaires devaient indiquer le montant qu'ils donneraient en bourses d'études aux étudiants de l'UQTR.
- Les soumissionnaires devaient signaler le montant qu'ils donneraient en gratuité alimentaire pour les activités sociales universitaires.
- Les soumissionnaires devaient mentionner le pourcentage de redevance qu'ils verseraient à

l'UQTR sur les ventes brutes de chaque mois.

- L'exclusivité de service du concessionnaire ne concerne que les cafétérias et la salle à manger et non l'ensemble du campus.
- Les soumissionnaires doivent offrir trois menus différents à chaque repas à des prix variant entre 4,00 \$ et 5,50 \$.
- Le comité des services alimentaires approuve le prix des denrées vendues sur le campus.
- Les concessionnaires s'engagent à verser un loyer de 50 000 \$ pour la première année et 2 000 \$ supplémentaire par année pour un total de 270 000 \$.
- Les concessionnaires doivent favoriser les produits du Québec... dans la mesure où ils sont concurrentiels.

Les ventes de plus de 2 M\$ pour l'année 2009-2010 se subdivisent ainsi :

• Distributrices	41 000 \$
• Salle à manger	73 000 \$
• Banquet-traiteur	535 000 \$
• Cafétéria	39 000 \$
• Cafétéria Albert-Tessier	1 245 000 \$
• Cafétéria Michel-Sarrazin	139 000 \$

Si les ventes annuelles s'élèvent à environ 2 M\$ et que Sodexo doit verser à l'UQTR 1,5 M\$ en redevances pour cinq ans, on peut déduire que la redevance versée s'élève à environ 15 % des ventes brutes.

Le conseil syndical du SPPUQTR et l'Association générale des étudiants de l'UQTR avaient manifesté certaines réserves sur l'exclusivité de service de Sodexo. Le 15 octobre 2010, le vice-président aux services à la collectivité du Syndicat avait expédié une lettre au président du conseil d'administration de l'UQTR afin «... de sensibiliser le conseil d'administration de l'UQTR aux différentes avenues qui permettraient de diversifier l'offre de services alimentaires sur le campus, de favoriser les entrepreneurs régionaux et aussi, pourquoi pas, d'impliquer davantage les associations étudiantes dans la démarche ».

La Direction de l'UQTR n'a visiblement pas été sensible aux remarques formulées. Le Syndicat aurait souhaité que l'Association étudiante soumette une proposition pour la gestion des services alimentaires. Il faut toutefois retenir que l'entente signée avec Sodexo est moins longue que la précédente et que l'exclusivité de services alimentaires accordée ne vaut que pour les espaces de cafétéria des pavillons Albert-Tessier

et Michel-Sarrazin et du salon rouge. « *L'UQTR ne donne aucune exclusivité pour les autres lieux dans ses différents pavillons.* »

Cinq entreprises avaient répondu à l'invitation de l'UQTR : Aramark Québec Inc., Groupe Compass (Québec) Ltée, GROUPE EXCELSCO, Laliberté et associés inc. ainsi que Sodexo Québec Ltée.

La promotion 2010-2011 à l'UQTR

Ismail Biskri

Professeur au Département de mathématiques et informatique et vice-président aux affaires universitaires du SPPUQTR



Le comité exécutif du SPPUQTR félicite les professeurs qui ont obtenu leur promotion en 2011. Le Syndicat remercie également les professeurs Jean-Claude Bernatchez du Département des sciences de la gestion et Louis Marchildon du Département de physique qui représentent le Syndicat au comité de promotion. Nos remerciements s'adressent également au professeur Gilles Raïche du Département des sciences de l'Éducation de l'UQAM qui complétait la délégation syndicale.

Les professeurs qui obtiennent la catégorie 3 :

- **Caroline Paquet**, professeure au Département de chimie-biologie;
- **Julie Marcotte**, professeure au Département de psychoéducation;
- **Mathieu Piché**, professeur au Département de chiropratique;
- **Dany Lussier-Desrochers**, professeur au Département de psychoéducation.

Les professeurs qui obtiennent la catégorie 4 :

- **Isabelle Blanchette**, professeure au Département de psychologie;
- **Danielle Leclerc**, professeure au Département de psychoéducation;
- **Ali Assani**, professeur au Département des sciences humaines;
- **Stéphane Campeau**, professeur au Département des sciences humaines;
- **Dominic Rochon**, professeur au Département de mathématiques et d'informatique;
- **Boucif Bensaber**, professeur au Département de mathématiques et d'informatique;
- **Marcel Veilleux**, professeur au Département de chiropratique;
- **Martin Descarreaux**, professeur au Département de chiropratique;
- **Christian Joyal**, professeur au Département de psychologie;
- **Adel Omar Dahmane**, professeur au Département de génie électrique et génie informatique;
- **Benoît Lavigne**, professeur au Département de sciences comptables.

À la session d'hiver 2011, 31 % des professeurs de l'UQTR détenaient une classe 4, 53 % une classe 3 et 15 % une classe 2.

En comparant avec les autres universités québécoises et surtout avec les universités du réseau de l'UQ, on constate que le pourcentage de professeurs de l'UQTR détenant une classe 4 ou le titre de titulaire pour les

% des professeurs titulaires ou en classe 4 dans les universités québécoises en 2008-2009

	2008-2009		
	Titulaire/C4	Ensemble	%
UQAT	22	104	21%
Concordia	246	931	26%
UQO	48	179	27%
UQAC	74	227	33%
UQTR	119	344	35%
McGill	605	1733	35%
US	376	1013	37%
Total UQ	898	2366	38%
UQAM	367	930	39%
Bishop's	53	114	46%
UdM	739	1499	49%
POLY	111	209	53%
Laval	755	1367	55%
UQAR	104	186	56%

Source : Les professeurs et les professeurs dans les établissements universitaires québécois : principales caractéristiques 2008-2009. CRÉPUQ

universités traditionnelles est nettement inférieur. L'embauche de plusieurs nouveaux professeurs depuis 2008-2009 a encore réduit le nombre de professeurs en classe 4. Depuis 2008-2009, le pourcentage est passé de 35 % à 31 % en 2011.

Entre 1999 et 2011, le comité de sélection a accordé la promotion à 70 % des professeurs qui ont fait une demande (en moyenne). Pour augmenter le nombre de professeurs en classe 4 à l'UQTR, il faudrait surtout que plus de professeurs fassent la demande.

Délégation syndicale au comité de promotion 2010-2011



Jean-Claude Bernatchez, professeur du Département des sciences de la gestion. M. Bernatchez a été élu en septembre 2010 pour un mandat de trois ans se terminant en septembre 2013.



Louis Marchildon, professeur et directeur du Département de physique. M. Marchildon a été élu en mars 2009 pour un mandat de trois ans se terminant en mars 2012.



Gilles Raïche, professeur au Département d'éducation et de pédagogie de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM. M. Raïche a été sélectionné par la commission des études pour l'année 2010-2011.

Le comité exécutif du SPPUQTR félicite également les trois professeurs qui ont obtenu leur permanence accélérée lors de la réunion du conseil d'administration de l'UQTR du 16 mai dernier.



**Joël Tremblay, professeur au
Département de psychoéducation**



**Dany Lussier-Desrochers,
professeur au Département de
psychoéducation**



**Julie Marcotte, professeure au
Département de psychoéducation**

La situation du régime de retraite de l'UQ (RRUQ)

Sylvain Beaudry

Professeur au
Département des
sciences comptables
et trésorier du
SPPUQTR



L'année financière du RRUQ se termine le 31 décembre.

Pour l'année 2010, le rendement du RRUQ s'élève à 12,10 %, près de 1 % de plus que le portefeuille de référence (11,16 %). Les cotisations ont rapporté 96 M\$ et les placements ont généré des revenus de 244 M\$. Le régime a presque récupéré les énormes pertes enregistrées en 2008 (417 M\$).

Le RRUQ compte 8 444 participants actifs, 2 909 retraités et 1 290 personnes devant bénéficier d'une rente différée (ex-participants). La moyenne d'âge des participants actifs s'élève à 46,6 ans et reste stable depuis 2002. En quelques années, le nombre de participants actifs pour chaque retraité est passé de 15,4 en 1990 à 2,9 en 2010.

Le RRUQ dispose d'un actif de 2,4 G\$ pour répondre à ses obligations. Le régime est capitalisé à 96,9 % et le taux de solvabilité s'élève à 77 %. La rente moyenne versée aux retraités en 2010 se chiffre à 36 128 \$.

Depuis 2005, les rentes sont indexées selon le taux d'inflation moins 3 %. Le RRUQ s'est toutefois engagé à indexer complètement les rentes, rétroactivement si nécessaire, si les revenus de placement sont suffisants. Pour la troisième année consécutive (2009-2010-2011), il ne sera pas encore possible de le faire.

La cotisation au RRUQ s'élève à 18,1 % payée à parts égales par les employés et les employeurs.

En 2010, le coût des frais d'administration (secrétariat et comités) correspond à 335 \$ par participant, comparativement à 358 \$ en 2009, soit une nouvelle diminution de 6,5 %. On note, pour les quatre dernières années, une baisse de près de 13 %.

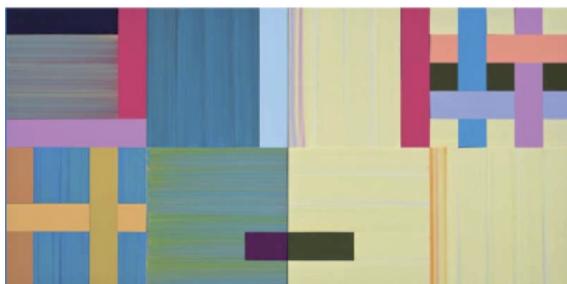
Rappelons en terminant que Bernard Gaucher, membre du personnel professionnel à l'UQTR, représente l'ensemble des employés de l'UQTR (à l'exception des cadres) au conseil d'administration du RRUQ.

Nouvelles de la FQPPU

Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université

Pierre Hébert

La Fédération québécoise
des professeures et professeurs d'université (FQPPU)
Rempart de la « cité universitaire » depuis vingt ans (1991-2011)



Chronique d'une odyssée fédérative depuis 1967

FQPPU

Profitant de son colloque « Le syndicalisme universitaire : ultime rempart de la liberté académique? » dans le cadre du Congrès de l'Acfas, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) a lancé un ouvrage retraçant non seulement ses vingt ans mais aussi ce que Pierre Hébert décrit brillamment comme la « *chronique d'une odyssée fédérative depuis 1967* ».

Indissociable de l'histoire de l'université québécoise moderne, celle de la Fédération des syndicats de professeures et professeurs a été marquée de nombreuses péripéties. Avec une souplesse de ton et de traitement de la matière, le document laisse une place de choix aux débats et aux témoignages de l'époque et illustre combien les grandes questions soulevées tout au long de cette trajectoire fédérative restent encore d'une brûlante actualité.

Professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke, Pierre Hébert a été membre du comité exécutif de la FQPPU de 2003 à 2005 et vice-président de 2006 à 2009.

Souper aux homards du Québec



Le 4 juin dernier, une quarantaine de personnes, professeurs réguliers, nouveaux professeurs et professeurs retraités, ont participé au souper thématique du comité des services à la collectivité du Syndicat.

Le professeur Carl Lacharité du Département de psychologie s'est mérité l'un des prix de présence, un bon d'achat de 50 \$ à la poissonnerie Les délices de la mer. Le certificat lui a été remis par Sylvain Beaudry, professeur au Département des sciences comptables et trésorier du SPPUQTR.



Photos : Yvan Leroux





Les professeurs de l'UQTR se démarquent



Le professeur Laurent Turcot obtient un fellowship de la Yale University

(2011-04-13) Laurent Turcot, professeur au Département des sciences humaines, section histoire de l'UQTR, a obtenu le fellowship de la Lewis Walpole Library offert par la Yale University aux États-Unis. Laurent Turcot travaillera conjointement avec le professeur Jonathan Conlin, University of Southampton, Angleterre, sur un projet ayant pour titre : « Tales of Two Cities : An English Edition of Louis-Sebastien Mercier's Parallèle de Paris et de Londres (c. 1780) ».



L'œuvre du professeur Pierre Senay

(2011-05-12) Le 6 mai dernier avait lieu à l'UQTR la cérémonie officielle de remise de ses « Mélanges au professeur Pierre Senay ». Ce professeur et archéologue a, par son enseignement, sa recherche et ses fouilles archéologiques à Carthage, contribué au développement des études anciennes au Québec et au rayonnement international de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Pour souligner son œuvre, un groupe de professeurs d'universités canadiennes, européennes et africaines, d'anciens collègues et collaborateurs ont offert un volume de Mélanges (ou Festschrift) de travaux de recherche scientifique en hommage au professeur Senay. Le Syndicat a contribué à rendre hommage à l'un de ses anciens présidents.



Lucia Ferretti obtient le Prix Gérard-Parizeau 2011

L'Université de Montréal a attribué le 17 mai le Prix Gérard-Parizeau 2011 à Lucia Ferretti, professeure au Département des sciences humaines, section histoire, de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Ce prix assorti d'une bourse de 30 000 \$, souligne la valeur et l'originalité de la pensée et de l'œuvre de chercheurs, de professeurs ou de gens d'action.

Officiers du Syndicat des professeurs et des professeures pour 2010-2011

M. Pierre Baillargeon, président; M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail; M. Yvan Leroux, vice-président aux affaires syndicales; M. Ismaïl Biskri, vice-président aux affaires universitaires; M. Michel Volle, vice-président aux services à la collectivité; M. Ghyslain Parent, secrétaire; M. Sylvain Beaudry, trésorier.

Le Point d'ancre est publié par le comité exécutif

Pour correspondance :
SPPUQTR
3351, boul. des Forges C.P. 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7
Téléphone 819.376.5041
Télécopieur 819.376.5209
Courriel : syndicat.professeurs@uqtr.ca
Internet : www.sppuqtr.ca



**Syndicat des professeurs
et des professeures**
Université du Québec à Trois-Rivières

**Le logo du Syndicat des professeurs et des professeures
regroupe trois niveaux de signification :**

*le livre ouvert
l'arbre en croissance
les mains ouvertes vers les étudiants et la société*